

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	42/2025
Mise en ligne le	14/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 avril 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2025

Objet de la délibération	
Personnel communal – Modification du tableau des effectifs	
L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET. A cette séance, étaient : Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON - M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES - M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET - Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY - M. Anthony PEROTTI - M. Lionel ESPEROU - M. Sébastien CAMMAL Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jérémy GARCIA / M. Jean IBANEZ pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Pascale LOCK pouvoir à Mme Catherine ITIER / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Céline CLOTET / M. Raymond HAREL pouvoir à M. François BATOCHE Excusés Absente Mme Sabrina ELKHEITER Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON	

Monsieur le Maire présente l'affaire ;

Pour les besoins des services et vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 3 avril 2025, je vous propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, comme suit :

Titulaires :

Pour les besoins du service « Relais Petite Enfance » (Extension RPE intercommunal de 1 à 1,3 Etp au 1^{er} mai 2025) :

- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 31h30 (réduction du temps de travail à la demande de l'agent, soit 0,9 Etp)
- Création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 14h (soit 0,4 Etp)

Pour les besoins du service « Bibliothèque/Culture » (Pérennisation d'un emploi à compter du 1^{er} juillet 2025) :

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 28h

Non Titulaires :

Pour les besoins du service « Bibliothèque/Culture » (Pérennisation d'un emploi à compter du 1^{er} juillet 2025) :

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 28h, créé par la délibération n° 35/2024 du 4 avril 2024 (Accroissement Temporaire d'Activité)

Le tableau des effectifs joint aux présentes est actualisé en tenant compte de ces modifications.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.